



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint Macaire

n°39 - Septembre 2009



Le Mot du Maire

De nombreuses manifestations ont clôturé la saison estivale. Elles contribuent au rayonnement de notre cité et renforcent sa cohésion. Cette dynamique nous la devons à la richesse de notre tissu associatif, il offre tout au long de l'année de multiples activités pour tous les âges. Je tiens ici à remercier les nombreux bénévoles sans qui rien ne serait possible. Je vous invite à rejoindre celles et ceux qui s'investissent, ils ont besoin d'être épaulés.

Soucieuse de l'intérêt collectif, l'équipe municipale reste déterminée à embellir la commune et améliorer votre bien vivre. Plusieurs chantiers sont aujourd'hui terminés, d'autres sont en cours ou programmés. Nous avons pu mettre en service l'espace de jeux pour enfants, rapidement devenu une halte appréciée sur le chemin de l'école. Une nouvelle salle est désormais accessible dans l'annexe de la mairie, elle a déjà accueilli mariages et parrainages républicains. La rénovation de l'ensemble du bâtiment et de ses abords va se poursuivre. Des travaux de voirie, la réfection de trottoirs, la création de cheminements piétons sont prévus, notamment dans le prolongement des allées Tourny et à l'extrémité de la rue de Verdun. La construction d'un nouveau réservoir d'eau potable rue Bergoeing est imminente, il permettra d'améliorer la qualité de notre précieuse ressource. Les aménagements entrepris en bords de Garonne vont continuer et nous nous mobilisons pour faire progresser avec l'aide de la CDC et du Conseil Général le projet d'une piste cyclable. Je vous souhaite à tous un bel automne.

Les travaux et réalisations

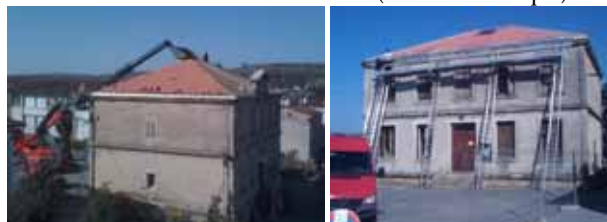
♦ Avec la **rue d'Aulède** s'achèvent les travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg →

♦ L'**aire de jeux** est désormais opérationnelle : elle propose 6 jeux différents, dont une zone 'petits' accessible dès l'âge de 1 an. Le jeu central de l'école maternelle présentait des signes de vieillissement; il a été remplacé par la même occasion.



Aire de jeux rue des Ursulines (maison de retraite)

♦ Réfection de la **toiture d'Ardilla** (école de musique) :



♦ L'espace public proche de la porte Rendesse (photos ci-contre) a été rendu aux promeneurs.

L'aménagement du **bas des remparts** va se poursuivre avec l'installation de bancs, de tables, de bornes pour préserver les espaces piétons, ainsi que la réhabilitation des sanitaires de l'ancien camping en aire de pique nique.



Avant



Après

La rentrée des associations

♦ **Les Edelweiss**
(Randonnée pédestre)

L'association a pour but de promouvoir la randonnée pédestre partout où cela est possible. Depuis sa création en novembre 2002, le nombre de licenciés à la



Fédération Française de Randonnée Pédestre ne cesse de croître (82 actuellement). La cotisation est de 32 € assurance comprise. Tous les animateurs sont bénévoles. Tout au long de l'année 2 randonnées par semaine sont proposées ainsi que quelques week-ends et des rencontres avec les clubs amis.

Les dates à retenir pour 2009 :

- Dimanche 04 octobre 2009: Rand'automne à Bazas 33
- Lundi 12 octobre 2009: visite Airbus Blagnac 31
- Samedi 05 décembre 2009: Téléthon rando de soirée avec le comité des fêtes de Pian sur Garonne
- Dimanche 13 décembre 2009: Rando des Pères Noël au profit de L'association Regard La Réole 33
- Vendredi 1er janvier 2010: 1^{ère} rando de la nouvelle année
- 1^{er} mai 2010: rando solidarité au profit de la ligue contre le cancer.

Contact : 05 56 76 16 02 / 06 76 92 66 47

Courriel : gerard.hanique@orange.fr

Site : <http://monsie.orange.fr/lesedelweiss>

La rentrée des associations

♦ Les Jardins Familiaux



19 adhérents au sein de l'association cultivent leurs parcelles. Le club 'environnement' fait également participer des enfants. Il reste des parcelles disponibles : Adressez vous à la mairie.

♦ Les Bleuets Macariens (football)

L'école de football a repris les entraînements et même la compétition pour les plus âgés. Les entraînements sont dirigés par des éducateurs compétents le :

- mercredi à 14 heures à St Pierre d'Aurillac, pour les enfants nés entre 2001 et 2003
- mardi à 18 heures 30 à St Pierre d'Aurillac, pour les enfants nés entre 1997 et 2000
- jeudi à 18 heures 30 à St Pierre d'Aurillac, pour les adolescents nés en 1995 et 1996
- mercredi et vendredi à 19 heures 30 (respectivement à St Macaire et à St Pierre d'Aurillac) pour les adolescents nés entre 1992 et 1994.

De même, tout joueur senior désirant pratiquer est invité à nous rencontrer, lors des entraînements à St Macaire, les mardi et vendredi soir à 19 heures 30.

Par ailleurs, les lotos organisés par le club redémarrent à partir du mardi 15 septembre (21 heures) à la salle des fêtes de St Macaire.

Contacts : Président du Club, M. Daubisse: 06 22 37 87 25
Responsable de l'école de foot, M. Boudigues: 06 31 58 41 47
Site : <http://club.sportsregions.fr/bleuetsmacariens>

♦ Ardilla: Apprendre, écouter, partager toutes les musiques



Ardilla a repris ses activités ! En cours **individuels**, Ardilla propose de nombreux instruments : piano, batterie, steel drum, trompette, trombone à coulisse, tuba ; saxophone, flûte traversière, flûte à bec, accordéon chromatique, violon, guitare acoustique, électrique, contrebasse, vielle à roue ; chant baroque, grégorien, chant (à partir de 14 ans), et trois nouveautés avec des cours de clavecin, de clarinette et de violoncelle. Les cours **collectifs** permettent de pratiquer les percussions africaines, le steel drum, le chant grégorien et le chant à partir de 14 ans.

Pour les petits, un atelier bébé musique de 18 mois à 3 ans, puis dès 3 ans un éveil musical et une initiation musicale pour les 5/6 ans en cours collectifs.

Les **ateliers** permettent de pratiquer en groupe son instrument : de la musique amplifiée avec les Sparks Lights et le Pitchoun Band qui souhaitent être rejoint par des cuivres supplémentaires ; de la musique d'ici et d'ailleurs avec Trad'Ardilla, les percussions brésiliennes avec le Maracatu Malicioso, un orchestre d'accordéons avec Arc en Ciel, un ensemble de violons, de flûtes, une chorale enfants et une chorale adultes.

En fonction des envies de chacun, Ardilla propose aux élèves de se produire en public, le mercredi après midi pour des Petits Instants Musicaux (PIM), lors du gala de l'école en fin d'année et à l'occasion de l'œuvre collective imaginée pour la fête de la musique sur le thème des ... Beatles !

L'adhésion à l'association est obligatoire (20 à 35 €). En fonction de la formule et le montant d'imposition, les tarifs varient entre 36 € et 138 € par trimestre soit 10 séances. La formation musicale est gratuite.

Programmation tout au long de l'année :

- Dimanche 20 septembre à 17h30, "remix" de l'œuvre collective autour de Bach, dans le cadre de la Fête du Patrimoine à l'école de Verdélais en partenariat avec le Centre de Vacances Loisirs Verdélaisien.
- Vendredi 25 septembre à 19h, ouverture de saison aux Château de Tardes (Gratuit).
- Vendredi 9 octobre à 19h, le rendez-vous des P'tites scènes de l'Iddac avec Béa.
- Mardi 13 octobre à 20h30, Assemblée Générale de l'association Ardilla
- Vendredi 20 novembre à 19h, 1^{er} Ardill'apéro de la saison puis une fois par mois. (de 1,5 à 3 €, gratuit pour les moins de 10 ans et adhérents).
- Mercredi 16 décembre à 16h, Petit Instant Musical au Gymnase.

<http://www.ardilla.asso.fr> et sur



♦ Langu'On! (cours de langue)

ATELIERS ADULTES	Anglais Loisir : Niveau débutant : vendredi 13H30 – 14H45 Niveau élémentaire : mardi 17H45-18H45 et 18H45-19H45 Niveau pré-intermédiaire : lundi 13H45 – 15H Niveau intermédiaire : lundi 15H30-16H30 et merc 19H-20H Niveau avancé : lundi 18H30-19H30 et jeudi 18H30-19H30 Pour tous : séances de conversation : jeudi 17H30 – 18H30
ELEVES ETRANGERS	Cours de français (FLE) – French as a foreign lgge classes Elementary : jeudi 15H15-16H30 Intermediate : mardi 15H30-16H30
JUNIORS	Anglais soutien : Soutien 6 ^{ème} (5 ^{ème}) : mercredi 17H15-18H Soutien 5 ^{ème} -4 ^{ème} : mercredi 14H-14H45 Soutien 3 ^{ème} -2 ^{nde} : mercredi 16H30-17H15 Soutien 1 ^{ère} -Tale : mercredi 14H45-15H30
PETITS	Atelier d'éveil à l'anglais : GS-CP : mercredi 9H-9H45 CP-CE1 : mercredi 10H40-11H25 CE2-CM1 : mercredi 11H30-12H15 CM1-CM2 : mercredi 9H50-10H35
Nouveau !	Le club d'espagnol pour les 10-12 ans Mercredi 18H-19H

Cours assurés pour minimum 3 élèves et 8 maximum.

Tarifs : Une adhésion de 32 euros (par an et par famille) / + 32 séances (de 5,75 à 6,95 € la séance).

Contact : Tel : 05 56 76 32 37 / 2 place du Mercadiou
Courriel : langu-on@wanadoo.fr

<http://langu-on.blogspot.com> - <http://www.langu-on.asso.fr>



♦ "Bien vieillir" (Le Prieuré)

Les ateliers "bien vieillir" qui se sont déroulés une fois par semaine pendant 4 mois ont été appréciés par les participants, surtout l'activité gym.

Ainsi, à partir d'octobre 2009, l'association Le Prieuré propose de nouvelles activités :

- Gymnastique pour séniors avec un professeur spécialisé, tous les mardis de 9h30 à 11h, gymnase de l'école;

- Club de Scrabble très prochainement.

Renseignements : 06 18 14 90 56 et 06 87 96 86 53.



♦ Judo Club Coteaux Macariens :

Déjà 40 ans !

En ce début de saison sportive 2009/2010, le club de judo va fêter ses 40 ans d'existence. Nous avons donc 2 rendez vous très important cette année, notre gala annuel et l'organisation de notre anniversaire courant Juin 2010 où nous avons l'intention d'inviter des champions du monde.

Tous les anciens judokas, qui ont fréquenté le club, sont invités à venir revêtir leur kimono et à fêter notre anniversaire avec nous. Ils peuvent déjà nous contacter.

Une telle organisation va nous demander beaucoup de travail, mais nos bénévoles sont fins prêts à relever ces 2 très gros challenges.

Comme tous les ans, le judo se pratique au cœur de l'école primaire de Saint Macaire, les inscriptions se font toute l'année par un membre du bureau pendant les heures de cours. Vous avez aussi la possibilité de vous informer sur notre site internet : <http://judocoteauxmacariens.free.fr>



▫ Cours du MARDI :

-17h15 à 18h : EVEIL JUDO (enfant de 4 et 5 ans)

-18h00 à 19h : Cours DEBUTANT (enfant 6 à 10 ans)

-19h à 20h : Cours CONFIRME à partir de 10 ans et adultes

-20h15 à 21h30 : Cours JUJITSU (à partir de 10 ans)

▫ Cours du JEUDI :

-19h30 à 21h00 : Cours JUJITSU (à partir de 10 ans)

▫ Cours du VENDREDI :

-17h30 à 18h30 : Cours DEBUTANT (enfant 6 à 10 ans)

-18h30 à 19h30 : Cours CONFIRME à partir de 10 ans, adultes

-19h30 à 21h Cours COMPETITION (sur avis des professeurs)



▫ Modalités d'inscription :

-Inscription toute l'année sportive pendant les cours

-Faire établir par le médecin un certificat médical pour la pratique du judo / jujitsu

-Remplir la feuille de renseignements et signer la licence + 2 photos d'identité

-Paiement de la licence et de la cotisation annuelle (en 1 ou 4 chèques)

-Prix dégressif à partir du 2ème licencié de la même famille et gratuit pour le 3ème licencié (sauf licence 32 €)

-Pour info : Cotisations saison 2009/2010 (Licence 32€) : Cours éveil judo = 105 € + 32 € = 137 € (pour l'année)

Cours enfant -15 ans = 115 € + 32 € = 147 € (pour l'année)

Cours enfant +15 ans et adultes = 125 € + 32 € = 157 € (pour l'année).

Comptes rendus des conseils municipaux

♦ Conseil municipal du 13 novembre 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 novembre 2008 à 21h, en présence de 17 élus (absent excusé: M.Ramillon- Moulin).

Le compte-rendu du 25 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

• POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE :

Le Maire rappelle les enjeux de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), question en débat actuellement. Plusieurs réunions d'informations ont précisé les modalités de sa mise en oeuvre. La CDC percevrait seule cette taxe, elle augmenterait donc ses recettes ce qui lui permettrait d'élargir son champ d'action. Les communes abandonneraient donc cette ressource, elles recevraient toutefois une attribution de compensation en attendant que les transferts de compétence soient effectifs, les différents taux seraient progressivement unifiés. Une telle orientation renforcerait la solidarité entre les communes et dynamiserait notre territoire autour de nouveaux projets.

Il demande ensuite l'avis du Conseil Municipal qui se prononce favorablement (abstention de P. Vignaud).

• RESTAURANT SCOLAIRE :

Dominique Scaravetti fait un compte-rendu de la réunion bilan du restaurant scolaire qui a réuni les communes auxquelles St Macaire fournit les repas (RPI des côteaux, St Martial, Caudrot).

Il a été convenu lors de cette réunion d'augmenter sensiblement le tarif du repas enfant vendu aux communes extérieures afin de facturer le coût réel, plutôt que de facturer le déficit à postériori. Il faudra donc modifier la convention qui prévoyait un versement en deux étapes du déficit, pour ne procéder qu'à une seule régularisation éventuelle à l'issue de la réunion bilan en octobre.

→ Tarifs à compter du 1er janvier 2009 :

- 3,75€ pour les communes extérieures (coût réel).

- 2,30€ pour les enfants qui se restaurent à Saint Macaire : la commune prend en charge la différence par rapport au coût réel (qui s'élève à 3,99€ en incluant les frais de surveillance).

- 3,80€ pour le repas adulte.

- 1,95€ pour le ticket de garderie hebdomadaire.

Vote : avenant à la convention et nouveaux tarifs (unanimité).

• POINT SUR LES TRAVAUX :

Service de l'eau potable :

L'amélioration de ce service et la mise en conformité des installations nécessitent différentes études et travaux dans les mois à venir. Le Maire expose les principaux points de ce dossier consécutivement à une réunion de travail avec notre maître d'œuvre, la Socama. Les entreprises ci-dessous sont retenues à l'unanimité :

- Diagnostic réseau : entreprise Sogreah (montant de 23470 €)

- Recherche nouvelles ressources : entreprise Antea (19310 €)

- Réalisation du nouveau réservoir :

. L'étude géotechnique est faite

. Contrôle technique : entreprise Socotec (6700 €)

. Mission "protection/sécurité/santé" : entr. Elyfec (2516 €).

La construction d'un nouveau réservoir de 100m3 à proximité des installations actuelles sera effective fin 2009. Cependant il ne permettra pas de mettre hors service notre vieux château d'eau (150m3) qui reste nécessaire pour assurer la défense incendie. Il faudra attendre la construction d'un deuxième réservoir sur le coteau de Pian (la commune a acheté un terrain depuis de nombreuses années) pour le condamner définitivement.

Etude de faisabilité d'un bassin de pêche :

Alain Falissard présente l'étude réalisée par le cabinet Sogreah. La seule hypothèse qui semble viable consisterait à réaliser un bassin étanche, assez bas pour permettre l'écoulement des eaux des sources captées. Les contraintes liées au règlement sanitaire départemental sont évoquées. Le coût de réalisation serait d'environ 150000 €. Alain Falissard va demander au cabinet de compléter l'étude sur certains points techniques.

Autres études en cours :

- Alain Falissard précise que pour la deuxième tranche de travaux de réhabilitation de la mairie les honoraires de maîtrise d'œuvre représenteront un montant estimé à 10 000€ HT. Cette dépense est acceptée par le Conseil Municipal qui donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires afin d'établir un contrat de maîtrise d'œuvre. Cette décision va permettre que soit lancé au plus vite l'élaboration de l'étude d'avant projet détaillé et celle du dossier de consultation des entreprises. Par ailleurs sera chiffrée la restructuration des sanitaires de l'ancien camping.

- L'entreprise Rostein va réaliser des relevés topographiques pour permettre l'étude de nouveaux stationnements: allées de Savignac et de Tivoli, ainsi que pour l'aménagement du carrefour rue Louis Blanc / impasse de la Gravette/cours du XXX juillet.

- Les chiffrages de l'aménagement du début du cours de Verdun et d'un cheminement piéton cours Gambetta vers les résidences seront réalisés début 2009.

Travaux divers en cours :

Pose de panneaux de signalisation, réalisation d'une dalle en béton aux écoles pour recevoir les conteneurs de tri. Jean Loup Dutreuilh indique que les problèmes des huisseries du gymnase de l'école persistent. L'entreprise Sopeim va être recontactée.

• DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES :

Etablissement Public Foncier Local :

Alain Falissard présente ce dispositif, qui est une proposition du Conseil Général pour aider les collectivités locales à financer et négocier des acquisitions foncières en vue notamment d'y implanter des équipements publics. La collectivité rembourserait ensuite sur 10 ans avec des charges limitées.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour envisager l'adhésion.

Zone de bruit :

Alain Falissard présente un plan de prévention lié au bruit autour de la voie ferrée : il fournira des prescriptions pour les nouvelles constructions ou réhabilitations situées dans une zone de 300m autour de la voie ferrée.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce dispositif.

Devis :

- Un devis pour le remplacement de la chaudière à gaz d'un logement communal (écoles) est accepté (Ets Cosson: 3665,64€).

- Un devis du CAT de Verdels pour la plantation de 10 tilleuls (place Tourny) est accepté (3926,20€).

Commission communale des impôts :

Sa composition est renouvelée: délégués titulaires, Mme Cambillaud, Mme Dudillot-Poutays, M. Guindeuil, M. Dugrand, M. Gratecap, M. Duchamps. Délégués suppléants, M. Albizu, Melle Lalanne, M. Broustet, M. Lorriot, Melle Michi, M. Dupuy.

• DIA :

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les ventes : Piganeau (rue de l'église), Bigere (cours de la République), Larre (rue Thiers), Mogenicato (rue Burdeau).

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Daniel Boulineau indique s'être rendu dans les locaux de la Sogedo à St Macaire, il s'étonne de n'avoir trouvé personne alors que tout était ouvert.

- Devenir du Cercle Français : Franck Zanette rappelle l'historique de la propriété de cet édifice allée des tilleuls. Après la dissolution de l'association, 15 personnes se sont retrouvées propriétaires indivis, au fil des ans et des successions la situation s'est singulièrement compliquée. L'état d'abandon de l'édifice et le refus des héritiers de financer son entretien ont provoqué l'intervention de la commune, il y a quelques années, pour des travaux d'urgence. Convaincus de céder leurs parts un certain nombre de propriétaires en ont accepté le principe. Il s'agit aujourd'hui de régulariser devant notaire ces engagements. Franck Zanette, avec l'aide de Maître Chantal Lalanne, va établir pour deux familles, actes de propriété et actes de cession qui permettront d'officialiser le transfert de parts (10%). Le coût de chaque acte s'élève à 500€ à la charge de la commune (unanimité).

- Valérie Bortot demande ce que l'on peut faire pour améliorer le revêtement de la cour de l'école primaire. Le Maire répond que cette question sera évoquée à l'occasion d'une réunion de la commission travaux.

- Delphine Paille signale le dépôt d'une grande quantité de cartons à coté d'un point de tri.

D'autre part, elle demande s'il ne serait pas possible de garder les géraniums plutôt que de les jeter et d'en racheter chaque année. Enfin, elle évoque la nécessité d'un endroit permettant de déposer les cendres des défunts au cimetière.

- Le Maire précise les conditions et le calendrier pour le recrutement d'un personnel administratif, en vue du remplacement de Françoise Cazenave (partant à la retraite) :

. Les candidats déposent leur candidature jusqu'au 6 décembre ;

. Un écrit (3 épreuves) est organisé le 13 décembre ;

. Les candidats admissibles seront convoqués pour des épreuves pratiques et un entretien le 3 janvier 2009.

• QUESTIONS DU PUBLIC :

M.Pallaruello évoque la vitesse excessive de certains véhicules dans le centre du village, il s'interroge aussi sur la mise en sécurité des cuves d'essence consécutivement à la fermeture de la station service. Le Maire répond que la mise en place d'un ralentisseur est à l'étude cours Gambetta, au croisement du lotissement; en ce qui concerne l'ancienne station service il indique avoir pris contact avec la DRIRE qui ne semble pas compétente pour ce genre d'affaires, un courrier a donc été envoyé à la sous-préfecture pour obtenir des informations plus précises.

♦ Conseil municipal du 2 décembre 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 Décembre 2008 à 21h, en session extraordinaire en présence de 16 élus (absents excusés: Mme Latestère, M.Ramillon- Moulin).

• EMPRUNT :

Le Maire informe le conseil municipal qu'un emprunt de 150000€ doit être contracté pour financer les factures d'investissement pour un paiement avant le 15 décembre.

Trois propositions différentes ont été étudiées.

Après délibération du conseil municipal, l'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne est voté à l'unanimité pour un montant de 150000€ sur 10 ans au taux fixe de 4,28 %.

Le Maire est invité à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Caisse D'Epargne Aquitaine Poitou Charente.

• CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le contrat de la Caisse Nationale de Prévoyance concernant le personnel communal est reconduit sur la base de 20 756 € (unanimité).

• RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC -3° TRANCHE:
M. Falissard présente le projet de renouvellement de l'éclairage public en 3° tranche préparé par le SDEEG. Le détail estimatif s'élève à 61227,58 € Hors Taxes et peut faire l'objet d'une avance remboursable de 60000 € par le SDEEG, comme cela fut le cas en 1° et 2° tranches.

Le Conseil Municipal, très satisfait des conditions de réalisation des 1° et 2° tranches de renouvellement de l'éclairage public sous la houlette du SDEEG, adopte à l'unanimité le projet de 3° tranche sur la base d'un montant de travaux de 61227,58 € HT et d'une avance remboursable de 60000 € fournie par le SDEEG

pour son financement, le montant de la TVA demeurant autofinancé.

• DECISIONS MODIFICATIVES :

Une modification budgétaire doit être effectuée afin de mandater les factures d'investissement, un réajustement sur le fonctionnement au compte 61523 pour 20973,40 €, au compte 022 pour -20973,40 €, au compte 2031 pour 753,48 €, au compte 2158 opération 025 pour 1384,32 €, au compte 020 pour -2137,80 € et permettre le mandatement des dernières échéances d'emprunts soit en dépenses au compte 66111 pour 34,11 €, au compte 668 pour 350,00 €, au compte 022 pour -384,31 €.

♦ Conseil municipal du 29 janvier 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 29 janvier 2009 à 21h, en présence de 17 élus (absente excusée Mme D. Pemptroit) et d'un macarien. Les comptes rendus de la réunion du 13 novembre 2008 et du 2 décembre 2008 sont adoptés à l'unanimité.

• BILAN DES INTEMPERIES :

Le Maire évoque les difficultés rencontrées sur la commune consécutivement à la tempête du samedi 24 au matin et à la crue de la Garonne:

Les arbres tombés sur la voie publique ont été débités l'après midi ; des élus, un agent des services techniques, des macariens ont contribué à ce rapide déblaiement.

L'électricité a été coupée dès le matin, pour revenir brièvement entre 12 et 14h et disparaître ensuite. Les services de l'Etat et EDF ne pouvaient préciser la durée de la coupure. Le dimanche matin, l'eau s'est arrêtée de couler au robinet, les pompes ne pouvant plus remplir le réservoir du château d'eau. Les élus rassemblés en mairie sont entrés immédiatement en contact avec M Huot responsable de la Sogedo qui a pu trouver un groupe électrogène dans la région de Cahors et s'est engagé à rétablir l'alimentation en début de soirée, rétablissement effectif vers 22h. Disposant de ces informations, les élus présents en mairie ont essayé dans la matinée du dimanche, d'informer la population en parcourant la ville. Le Maire et V. Cosson se rendant en sous-préfecture pour obtenir des renseignements sur la montée des eaux et faire le point de la situation. Un panneau d'information était d'autre part positionné devant la mairie.

Le contenu des congélateurs de l'école était transféré dans la chambre froide de la maison de retraite et M. Daube, son directeur, s'était montré d'emblée favorable pour accueillir les personnes âgées en difficulté sans électricité.



Le dimanche après midi les élus ont régulièrement surveillé les eaux du fleuve, mais les informations obtenues en Lot et Garonne faisaient déjà état d'une stabilisation en amont.

Le lendemain, dès le début de matinée, l'électricité revenait à Saint Macaire, la crue comme prévue atteignait son maximum en début d'après midi mais les quelques riverains du secteur du grass track avaient été invités à se mettre à l'abri en cas de rupture de la digue.

Une succession d'incidents provoquait ce même jour la mise hors service de la station de refoulement des eaux usées. Grâce à l'intervention rapide des pompiers pour évacuer l'eau qui avait recouvert les pompes, et le travail des agents de la Sogedo durant

une partie de la nuit, la situation est progressivement redevenue normale le mardi.

A la lumière de ces événements, la question se pose d'acquiescer un groupe électrogène qui pourrait par exemple permettre de chauffer et d'éclairer la salle des fêtes ou encore assurer la sauvegarde des congélateurs rassemblés dans un local communal. Une réflexion sera menée en commission sur cette question.

La difficulté pour informer la population, le recensement des personnes fragiles, autres questions qui interpellent les élus. La mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde recommandé par les services de l'Etat pourrait permettre d'améliorer la gestion des crises.

• INTERCOMMUNALITE :

C.I.A.S.

Le Maire informe qu'une réunion s'est déroulée en mairie de Saint Pierre d'Aurillac en présence d'élus de Saint Macaire, Saint Martial, Saint Martin de Sescas, Semens, Verdels au sujet du service d'aide à domicile. A l'unanimité ils se sont montrés favorables pour étudier la mise en place d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) qui serait adossé à la CDC. Une prochaine réunion de travail est prévue début mars.

Projet piste cyclable

Le Maire explique que la CDC envisage de créer, en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde, une piste cyclable sur le canton de Saint- Macaire. Cette piste, qui pourrait s'étendre de Caudrot à notre commune en parallèle de la Garonne, permettrait de relier la "voie verte" qui s'arrête aujourd'hui à Castets en Dorthé, à celle qui s'étire de Bazas au bassin d'Arcachon en passant par Roaillan et bientôt Langon. L'intérêt est double, elle constituerait un élément important du développement touristique de notre canton et faciliterait considérablement les déplacements locaux. A cette fin un courrier sera envoyé courant février aux propriétaires susceptibles d'être concernés par le tracé et des réunions se tiendront dans les communes concernées.

• SERVICE DE L'EAU POTABLE :

Consécutivement à l'inspection des périmètres de protection du captage et de l'installation de production d'eau par la DDASS le 8 octobre 2008 et à la réception du rapport courant décembre, une réunion a été organisée en mairie en présence de la Sogedo, d'un représentant de la DDAF en tant qu'assistant du maître d'ouvrage. La Socama, notre maître d'œuvre, a fourni des notes détaillées. Un certain nombre d'engagements a été pris par la commune et par la Sogedo pour améliorer l'entretien du site et le fonctionnement des installations. Une révision du périmètre de protection devra vraisemblablement être envisagée

Une première canalisation vers le futur réservoir prévu sur les coteaux de Pian a déjà été posée jusqu'au garage Chalret. Le conseil municipal doit se prononcer maintenant sur les travaux de la deuxième tranche, qui seront réalisés par la SOC pour la somme de 89 961,66 HT : adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal s'engage à verser les honoraires de la Socama (avenant n°2) calculé sur le montant total des travaux (première et deuxième tranche) soit 130 933,66€ HT : adopté à l'unanimité.

• AUTRES TRAVAUX

- La restructuration de la rue d'Aulède a commencé, la réception du chantier est prévue à la mi avril.

- L'inventaire des petits travaux à réaliser au stade est en cours (peinture, maçonnerie), des devis seront présentés à la prochaine réunion du syndicat des sports. A cette même réunion, la commune proposera de transférer à une entreprise privée les tontes du stade afin de mobiliser les services techniques sur d'autres missions. Le coût actuel en personnel et en matériel a été évalué, différentes entreprises ont été contactées. L'installation des tribunes est programmée. La sécurisation des installations d'arrosage, la protection des fenêtres des vestiaires sont en voie de réalisation.

- Les travaux de restauration des peintures murales de l'église progressent et devrait se terminer courant mars.

• DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES :

- Le syndicat intercommunal d'assainissement a décidé de transférer son siège à la mairie de Pian, afin que M. Bellard, maire et nouveau président, puisse assurer le suivi des dossiers et

la gestion de la comptabilité. Le conseil municipal se montre favorable à l'unanimité.

- Adoption de l'avenant administratif n°1 correspondant au changement de titulaire du lot "menuiserie bois" (travaux de réhabilitation de la mairie) : désormais entreprise AGEXBOIS.

- Plusieurs devis sont acceptés à l'unanimité :

. Réfection de la toiture de l'école de musique, l'entreprise Bapsalle est retenue pour la somme de 23712,34 € HT

. Remplacement ou la réparation des bouches à incendie pour la somme de 4262€ HT

. Remplacement et l'implantation d'extincteurs pour la somme de 1017,45€HT

. Réparation de l'horloge de l'église pour la somme de 743€ HT

- Législation funéraire: le montant de la vacation passe de 15 à 20€.

- Recrutement d'un adjoint administratif : à l'issue des différentes épreuves de sélection, le Maire annonce que Mme Agnès Chevalier a été retenue pour occuper le poste en tant que stagiaire à partir du premier février.

• DIA :

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Villemeur (rue de la Sainte), Ordronneau (cours de la République), Pudepièce (rue des frères Cordeliers), Ballans (rue de Verdun), Morales/Dutilloy (rue du thuron), Bernède (impasse de la gravette).

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Aire de jeux pour enfants :

Il est apparu après recherche d'un lieu adapté que les terrains propices se trouvent sur l'emprise de la maison de retraite. Le Maire a demandé son avis à M. Daube le directeur qui a accepté le principe d'une implantation et proposé deux sites. D. Scaravetti a contacté des entreprises spécialisées pour obtenir idées et devis.

Écoles :

J.L. Dutreuilh indique que le service minimum d'accueil a fonctionné, le CVLV en charge du périscolaire assurant la garderie. Cependant peu d'enfants ont été concernés par ce dispositif.

Il précise d'autre part qu'une réflexion a été amorcée pour remanier le planning du personnel des écoles dans la mesure où le nombre de jours de classe a sensiblement diminué cette année. A cette occasion, des informations précises ont été obtenues auprès du centre de gestion. Il apparaît ainsi que le temps de pause devrait être compté dans la journée de travail mais que cette dernière ne devrait pas dépasser 10 heures. JL Dutreuilh pense que le maintien des horaires journaliers actuels est envisageable dans la mesure où le personnel est d'accord. V. Bortot et J. Juge soulignent que la législation en la matière devrait être appliquée à la lettre. Le Maire précise que le travail en commission sur cette question va se poursuivre et qu'il recevra le personnel des écoles avec les élus concernés par ce dossier dans le courant du mois de février.

Question du public :

M. Boulin demande s'il existe une distance réglementaire entre les arbres d'une propriété privée et la rue. Le Maire répond que le propriétaire est responsable de ses arbres, qu'il doit notamment en assurer l'entretien, l'élagage. Si inquiétude il y a, la première démarche est d'entrer en contact avec le propriétaire pour lui en faire part. Dans le cas de grands arbres sains en limite de propriété, il semble difficile d'exiger de les abattre. Il invite M. Boulin à venir en mairie pour obtenir des informations plus précises sur la réglementation.

♦ Conseil municipal du 3 mars 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 3 mars à 20h 30 en présence de 18 élus. Compte-rendu de la réunion du 29 janvier adopté à l'unanimité.

• PRESENTATION DU POLE SOCIAL RURAL PAR LE CVLV
Depuis maintenant quatre ans, l'association travaille à la mise en place d'un service d'action sociale de proximité à destination des utilisateurs des services du CVLV et donc en grande partie des habitants du canton de St Macaire : "le pôle social rural". Elle a pu expérimenter et orchestrer de façon durable différentes actions : chantier d'insertion, accompagnement à la scolarité et à

la parentalité, accompagnement renforcé pour un public en grande difficulté sociale, information, prévention et orientation auprès des adolescents et des jeunes adultes, accès à la culture et aux multimédias pour tous... Son objectif, aujourd'hui, est d'avoir une réflexion plus globale encore, et d'associer les communes du territoire et le professionnalisme des équipes du CVLV. A cette fin la création d'un comité de pilotage élargi marque la volonté de poursuivre le projet et de le faire évoluer.

Le conseil municipal prend acte de l'intérêt de la démarche et se montre favorable pour participer à une réflexion visant à améliorer et étoffer l'action sociale sur St Macaire.

• INFORMATION DIVERSES

Site de l'ancienne usine Patalo : projet Logévie de 23 logements à caractère social dont trois T2 pour personnes âgées.

Consécutivement à une réunion en mairie le 2 février en présence de l'architecte retenu et du chargé de mission, un plan modifié nous a été retourné. Les observations faites par les élus ont été prises en compte : augmentation de la capacité de stationnement, liaison piétonne entre le cœur de la résidence et la rue Chanzy, élargissement de la rue Casse Liot. Le conseil municipal valide la proposition faite en commission d'intégrer dans la voirie communale la rue centrale créée et s'engage à assurer l'entretien des espaces verts du nouveau quartier. Le maire se félicite de l'avancée du projet, le permis de construire devant être déposé en juin, et souligne la qualité d'écoute de Logévie.

Archives communales :

Le Maire informe le conseil municipal de la visite le 2 février 2009 de M. Bergès, directeur des Archives de la Gironde et de M. Cau, conservateur en chef du patrimoine, ils ont inspecté les archives communales en sa présence et celle de son prédécesseur, JM Billa. Parmi les préconisations, le dépôt aux archives départementales des documents anciens au moins jusqu'en 1790 conformément à la législation en vigueur. Dans ce cas de figure, la collection reste cependant propriété de la commune et sa numérisation permettrait une consultation en mairie. S'agissant des registres paroissiaux (1540-1789), l'exemplaire du microfilm conservé à la mairie pourrait servir à la numérisation qui serait prise en charge par les services des Archives de la Gironde.

Différentes opérations sont nécessaires dans les prochains mois, notamment pour améliorer le repérage et le classement des archives anciennes et modernes. Ce travail estimé à six mois pour une personne à temps plein pourrait être encadré par les Archives départementales.



Jardins familiaux :

L'association créant les jardins familiaux est née le 5 février. Une convention est en préparation pour préciser dans quelles conditions le terrain est mis à disposition par la commune. Daniel Boulineau a été élu président, il annonce que les parcelles seront bientôt attribuées et que les jardiniers pourront dans les jours qui viennent se mettre au travail.

Sens de circulation :

Des modifications envisagées par l'équipe précédente ont été discutées avant mise en œuvre. Il ressort que les axes suivants seront désormais à sens unique : rue Louis Blanc (en direction de la rue Bergoing), rue Thiers (en direction de la place Tourny), rue Fontaine du Thuron (en direction du cours de la République),

rue Carnot (de la place du Mercadiou jusqu'à l'église). La rue des Ursulines sera interdite à la circulation sauf desserte pour raison de service et riverains, la rue du Thuron sera interdite à la descente jusqu'à la rue du port Nava, la rue des Cordeliers ne pourra plus être remontée mais des travaux seront réalisés pour faciliter le stationnement côté droit.

Le Maire souligne la nécessité de réglementer le stationnement rue Yquem afin de faciliter le passage des pompiers si nécessaire. A cette fin, une ligne continue jaune sera tracée côté gauche en provenance de la rue Carnot.

Elimination des pigeons :

Delphine Paillé informe le conseil municipal de sa rencontre avec la société SACPA pour envisager la capture et l'élimination d'un certain nombre de pigeons. Des cages seraient installées à différents endroits et régulièrement vidées. Un devis a été demandé.

• PROJETS TRAVAUX 2009 :

- La deuxième tranche de travaux de la mairie et la rénovation d'un logement communal seront inscrits au budget et bientôt lancés.

- Des travaux de voiries seront programmés, à savoir, rue des Remparts, rue de la Nau, place Porte Neuve et environs. Les aménagements à l'extrémité de la rue de Verdun et du cours de la République seront envisagés.

- La 2^{ème} phase de l'avant projet du bassin de pêche a été lancée.

- La commune proposera au Syndicat des sports (Pian- St Macaire) dans le cadre du budget 2009 de faire réaliser la tonde des terrains de football (honneur et entraînement), en lieu et place des services techniques de St Macaire, par une entreprise. Un devis de peinture et un devis pour réaliser différents travaux d'entretien seront aussi proposés.

• SERVICE DE L'EAU POTABLE :

Une réunion s'est déroulée en mairie, orchestrée par notre maître d'œuvre la Socama, pour faire le point sur les études et travaux programmés en présence de nos différents partenaires et prestataires. Etaient représentés : le SMEGREG, le Conseil Général, la Sogedo, notre fermier, et les entreprises Sogreah et Antea. L'étude diagnostique de notre réseau a été lancée par la Sogreah, elle va comporter trois phases : l'audit du patrimoine, la modélisation informatique, le programme d'action. La recherche d'une nouvelle ressource dans la nappe alluviale est amorcée, l'entreprise Antea va réaliser courant mars des sondages entre le secteur du Thuron et la Garonne. La consultation préalable des entreprises susceptibles de participer à la construction du réservoir de 100m³ en contrebas du château d'eau va bientôt commencer. M Huot, représentant la Sogedo, rappelle l'état de grande vétusté de notre château d'eau et évoque aussi son inquiétude quand à l'avenir de notre forage.

Le Maire souligne la nécessité de construire rapidement un autre réservoir sur le coteau de Pian ce qui implique de débiter sans tarder les études nécessaires et de déposer les demandes de subventions. Le représentant du Conseil Général prend acte de l'urgence et s'engage à traiter ce dossier en priorité. La Socama précise que la révision du périmètre de protection du forage permettra d'en savoir plus sur son avenir.

• DIA :

Le conseil municipal décide de ne pas préempter la vente Buton (rue Bergoeing)

• DECISIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'acquisition du terrain Gardelles (81a 65ca) situé dans le prolongement de l'ancien camping (section A n°700) pour la somme de 3800€. Il viendra compléter les propriétés communales environnantes et facilitera l'aménagement du secteur.

- A l'unanimité le conseil municipal vote :

. L'avenant à la convention de coordonnateur SPS pour les travaux de l'église pour la somme de 1430€ HT

. L'avenant à la restauration des peintures murales de l'église pour la somme de 1076,40 € HT

. L'attribution d'une subvention de 3100 € à l'association des parents d'élèves pour l'organisation du carnaval.

. L'exonération en faveur du Moto Start Club de la taxe sur les spectacles.

- Le conseil municipal valide le devis des photographies des peintures murales de l'église, deuxième tranche, avant pour partie, et après restauration, pour un montant de 16500€ HT. Ce travail de professionnel comprend la numérisation des clichés, il servira notamment de point d'appui à tout travail scientifique sur le sujet. (Deux votes contre C. Alis et D. Paillé et, une abstention, D. Pemptroit).

- Plan communal de sauvegarde :

Le conseil municipal s'engage à élaborer un plan communal de sauvegarde dans le cadre de la prévention des risques. Ce document organisera et formalisera les obligations de la municipalité et de ses services en matière d'information préventive et de gestion de crise.

- Révision du périmètre de protection du forage :

Le conseil municipal à la demande de la DDASS va étudier le lancement d'une procédure afin de réviser le périmètre de protection du forage situé à proximité immédiate du château d'eau. Le Maire va demander à la Socama de nous accompagner pour mettre en œuvre cette révision.

• QUESTIONS DIVERSES :

- Jean Pierre Ramillon-Moulin demande au conseil municipal l'autorisation de prolonger le stationnement de son bateau, en cours de rénovation, sur la parcelle communale où il est installé. Il précise qu'il envisage de le déplacer prochainement sur un terrain qu'il va acquérir. A l'unanimité le conseil municipal lui donne satisfaction pour une année supplémentaire.

- Jean Pierre Ramillon-Moulin demande d'autre part l'installation de tables en bas des remparts et de bancs à proximité des quais.

Le Maire répond qu'une visite dans ce secteur s'impose pour envisager ces aménagements. Des bornes doivent aussi être implantées pour limiter la circulation automobile. A cette occasion, il faudra faire le point sur les différents accès aux carrières, renforcer les systèmes de fermeture et envisager la pose de panneaux pour informer du danger à pénétrer dans ces cavités.

♦ **Conseil municipal du 26 mars 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le 26 mars 2009 à 21h, en présence de 17 élus (absent excusé: M. Juge). Le compte-rendu de la réunion du 3 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

• EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES :

Pour chaque budget, Dominique Scaravetti rappelle le bilan du compte administratif (CA) 2008 puis expose le budget prévisionnel (BP) 2009.

C.C.A.S. :

Ce budget concerne principalement le financement des aides ménagères. Il présente un excédent de fonctionnement et ne nécessite donc pas de subvention de la commune.

Le total de ce budget s'élève à 157336,71€.

→ Le CA 2008 et le BP 2009 du CCAS sont adoptés à l'unanimité

Service des eaux :

Le budget d'exploitation représente un total de 102524,48€ ; 62000€ sont financés par les usagers.

Le budget d'investissement prévoit 383 493,09€ de travaux sur les réseaux d'adduction d'eau (principalement réalisation d'un réservoir de 100m³ au pied du château d'eau et fin de la réalisation d'une canalisation vers le futur réservoir des côteaux). Des études sont également lancées (diagnostic du réseau et recherche d'une nouvelle ressource).

Le total de l'investissement s'élève à 585197,82€

→ Le CA 2008 et le BP 2009 du service des eaux sont adoptés à l'unanimité.

• BUDGET DE LA COMMUNE :

Dominique Scaravetti rappelle le bilan du CA 2008 puis expose le BP 2009 :

- Le compte administratif 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 373025,16€ et un déficit d'investissement cumulé de 261971,26€. Le solde positif est de 111053,90€.

→ Après son examen détaillé, le CA 2008 est adopté à l'unanimité.

- Situation financière et vote des taux :

Compte tenu des investissements importants en 2008 (1 050 000€ d'emprunt), le ratio de solvabilité (annuité de la dette/ produits de fonctionnement réels) continue d'augmenter (21,7% en 2008, 26,3% en 2009).

D'autre part, la capacité d'autofinancement est en baisse, le déficit et les restes à réaliser d'investissement 2008 étant importants.

Les nouveaux emprunts contractés en 2008 génèrent 53 907€ d'annuités supplémentaires.

Compte tenu de la très faible marge de manœuvre dans le budget de fonctionnement et de recettes en baisse (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation notamment), la commission finances a étudié plusieurs hypothèses et a proposé une augmentation des taux communaux de 10% pour les taxes foncière, d'habitation et sur le foncier non bâti ; de 9% pour la taxe professionnelle. Cela permet une augmentation de recette de 52872€, ce qui correspond à l'augmentation des annuités.

Les taux communaux de taxe d'habitation et sur le foncier bâti restent néanmoins en dessous de la moyenne départementale ou nationale. Le Maire rappelle d'autre part que la dernière hausse de ces taux remonte à 2005.

→ L'évolution des taux communaux est adoptée à l'unanimité.

- Budget de fonctionnement :

Les recettes tiennent compte d'une baisse prévisible de la taxe sur les droits de mutation et de l'évolution des taux d'imposition adoptée précédemment.

En dépenses, les subventions aux associations ont été légèrement diminuées pour un montant total de 50000€. Le Maire précise que dans les années à venir, si les recettes n'augmentent pas, il faudra se limiter à cette enveloppe, quitte à privilégier telle association en fonction de projets précis.

La participation aux structures intercommunales (syndicat intercommunal du secteur scolaire, syndicat des sports, syndicat d'assainissement) est en augmentation (44290,20€ contre 40570,93€ CA 2008).

→ Total des dépenses de fonctionnement : 1 206930,39€ soit une baisse de 2% par rapport au budget prévisionnel précédent.

Compte tenu du virement à la section d'investissement de 237840,50€ et d'opérations d'ordre, le total de l'exercice s'élève à 1 456530,88€.

- Budget d'investissement :

Les principales opérations concernent :

- la fin de la convention d'aménagement de bourg (CAB): rue d'Aulède : 303207,34€

- la fin des travaux de restauration des peintures de l'église et photos : 76631,38€

- les travaux de voirie : 162668 €

- les travaux de bâtiments (mairie deuxième tranche, logement communal rue de Verdun, toiture de l'école de musique: 220280,95€)

- la construction d'une aire de jeux pour les enfants (et jeu école maternelle) : 20000€

- la réalisation d'études (faisabilité bassin de pêche et stabilité/confortement des carrières souterraines) : 21438,30€

→ Le total de toutes les opérations d'équipement représente 812731,47€ ; soit une baisse de 39,5% par rapport à 2008 (1 344782€ au CA 2008).

Dans le cadre de son plan de relance, l'Etat offre des facilités de trésorerie aux collectivités. Un remboursement anticipé de la TVA est possible en contrepartie d'un accroissement des investissements par rapport aux années précédentes (moyenne des quatre dernières années en incluant le budget de l'eau). Cette condition pouvant être remplie, le budget 2009 a été construit en incluant en recette le FCTVA 2008, soit un surplus de 200000€ environ.

La section de fonctionnement abonde les recettes d'investissement de la façon suivante :

237840,50€ de virement et 269110,89€ correspondant à de l'excédent de fonctionnement.

→ Compte tenu notamment des remboursements d'emprunt (capital), du déficit reporté, le total de section d'investissement s'élève à 1 489194,69€.

→ Après analyse détaillée, le budget prévisionnel 2009 de la commune de Saint-Macaire est adopté à l'unanimité.

▪ DIA : Le conseil décide de ne pas préempter la vente Dutrouil (allée des Tilleuls)

▪ DECISIONS DIVERSES :

- Le contrat d'entretien de l'éclairage public liant la commune au SDEEG est validé à l'unanimité (période de juin à décembre pour la somme d'environ 4770,30 €).

- Un devis pour le remplacement de 2 ordinateurs du secrétariat de mairie est accepté (2030€ ht).

- La convention établie entre la commune et l'association en charge des jardins familiaux est adoptée à l'unanimité.

- L'avenant d'honoraires de 2280€ concernant les travaux réalisés par le cabinet Rostein (géomètre) est validé à l'unanimité.

- Amortissements de subvention du service des eaux.

▪ QUESTIONS DIVERSES :

- Danielle Pemproit demande qu'il soit précisé plus clairement la fermeture du secrétariat de mairie le jeudi après midi. Le Maire répond que cette fermeture, ponctuelle jusqu'à présent, sera certainement définitive dans les semaines à venir. L'objectif est de faire avancer plus rapidement les dossiers en cours et de permettre aussi un classement régulier des archives, l'accueil téléphonique restant assuré. Il conviendra de préciser les nouveaux horaires sur le prochain bulletin municipal, sur le site internet, et par voie de presse.

- Franck Zanette signale un regard d'évacuation des eaux pluviales enfoncé rue Bergoeing.

- Dominique Scaravetti signale que le jeu situé au centre de la cour de la maternelle est en mauvais état par certains aspects. Il précise qu'il sera changé à l'occasion de la réalisation de l'aire de jeu pendant les vacances d'été.

- Dominique Scaravetti souhaite que soit relancée l'étude des panneaux touristiques indiquant St Macaire en bordure de la départementale.

- Florence Lassarade signale qu'il manque une descente d'eau pluviale à l'église.

- Jean Pierre Ramillon-Moulin indique que des graines ont été obtenues gratuitement, afin de semer une jachère fleurie en bas des remparts, sur le terrain bientôt acquis par la commune :



♦ **Conseil municipal du 14 mai 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le 14 mai 2009 à 21h, en présence de 16 élus et de deux macariens (M. Guyot et Mme Gonzales). Absents excusés: M. Juge et M. Zanette (procuration de vote donnée au Maire). Le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

▪ **PROJET D'UN SCOT DANS LE SUD GIRONDE :**

En mars 2009, le préfet de Région F. Idrac a réuni les élus du Sud Gironde à Langon pour évoquer l'intercommunalité. A cette occasion, il a souligné le grand nombre de communautés de communes sur notre territoire et la nécessité de réfléchir rapidement à des regroupements. Il a rappelé l'absence de SCOT. Envisager la fusion de CDC à court terme semble difficile dans la mesure où elles n'ont pas toutes les mêmes compétences, ni la

même fiscalité, ni forcément envie de s'unir...La traduction législative du rapport Balladur sur la réforme des collectivités locales devrait apporter dans les mois qui viennent des précisions sur les intentions du gouvernement en la matière.

Par contre la réalisation d'un SCOT est envisagée, une réunion d'information s'est déroulée fin avril à Langon, une autre est prévue à Bazas fin juin. Le SCOT ou schéma de cohérence territoriale a pour objectif de réfléchir à moyen terme et d'élaborer un projet de territoire pour les dix années à venir. La finalité est de concilier développement et renouvellement urbain, et utilisation économe et équilibrée des espaces naturels urbains et ruraux dans la perspective d'aménagement et de développement durables. La procédure pour aboutir au document final est assez longue et complexe, la première étape consistant à définir un périmètre. Dans la mesure où des enjeux comme les déplacements, l'habitat et l'environnement dépassent l'échelle intercommunale, l'espace concerné sera forcément large, la décision de s'y intégrer relève d'ailleurs pour Saint-Macaire de la CDC.

• **FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERREE ET DE LA RD 1113** (croquis d'avant projet sur www.saintmacaire.fr). Le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur les aménagements routiers proposés par les services du conseil général dans la perspective d'une fermeture du passage à niveau assurant la liaison avec la commune de Pian (PN 62). Ce dernier a été classé, avec son voisin de l'Ardilla (PN 64), parmi les trois plus dangereux de Gironde. Ces deux franchissements sont étudiés simultanément ; entrée en service à l'horizon 2015-2016.

En 1855, la voie ferrée est venue séparer Saint-Macaire de son terroir mais quatre passages à niveau étaient créés qui atténuaient cette coupure. La création de la gare favorisait dans le même temps les transports de voyageurs et de marchandises. La ville se tournait vers le nord après avoir pendant des siècles regardé vers le sud, c'est à dire vers la Garonne.

Les années 60 du XX^es voient le trafic routier croître fortement. La nationale 113 qui traverse Saint-Macaire se révèle particulièrement inadaptée à la circulation continue des voitures et surtout des camions. En 1974 une déviation est heureusement créée qui éloigne les flux routiers vers le nord de la ville. La crise économique, la construction de l'autoroute dissuadent cependant l'Etat d'investir davantage et les automobilistes toujours plus nombreux doivent se contenter d'aménagements sommaires pour accéder à cette nouvelle route et la traverser.

Si cet axe transforme la vie quotidienne de macariens, il éloigne cependant encore davantage les populations qui résident au nord de la voie ferrée. Cette coupure est accentuée par la fermeture de deux passages à niveau sur quatre. Malgré des liaisons devenues difficiles et dangereuses le destin des deux « rives » reste étroitement lié : la fréquentation des commerces et services du centre bourg par les habitants de Pian et Saint-Maixant , l'installation de macariens sur les terrains disponibles au pied des côtes, la création d'un nouveau stade sur Pian, et enfin dans les années 90 la construction du collège, autant de raisons qui expliquent l'existence de flux Nord/Sud et Sud/Nord qui en toute logique empruntent le passage à niveau existant (PN 62).

Dans ce contexte, dès les années 80, les élus de Saint-Macaire sous la houlette de JM. Billa se sont préoccupés de l'avenir de cette traversée et d'éventuels aménagements à réaliser sur la RD1113. Différentes réflexions et projets ont été esquissés mais aucun n'a pu aboutir. Les services de l'Etat en charge de ce dossier ne lui attribuant pas un caractère prioritaire.

La donne se modifie lorsque RFF, désormais en charge des infrastructures ferroviaires et à la demande de l'Etat, établit un inventaire des passages à niveau dangereux qui place au premier plan en Gironde le PN 62(secteur de la Gare) mais aussi son voisin le PN 64 (secteur de l'Ardilla). Se profile d'abord la perspective d'un seul aménagement dans le secteur de la gare rejeté par les élus de Pian et de Saint Macaire, puis de deux, lorsque les élus concernés affirment la nécessité de maintenir non pas une mais deux liaisons, dont une à gabarit réduit non connectée à la route nationale. En Janvier 2007, dans le même temps, la décentralisation attribue la N 113 au département. Une étude d'avant projet est lancée la même année, financée

conjointement par l'Etat, RFF, la région et le département, ce dernier en assurant le pilotage.

Deux réunions en avril et mai 2009 ont été organisées par les services du conseil général afin d'informer les élus macariens des projets concernant le PN 62. Dans le prolongement, une réunion de commission du conseil municipal a été consacrée à ce sujet. Ce franchissement à petit gabarit (2,60 m autorisé) aurait vocation à accueillir un trafic d'intérêt local, la chaussée comporterait notamment deux trottoirs et deux bandes cyclables.

Deux variantes, retenues pour des raisons techniques et financières, nous ont été proposées afin de raccorder le passage en souterrain de la voie ferrée et de la RD 1113 à Saint-Macaire.

La variante 1 se raccorde à la rue de Verdun au niveau du petit giratoire en traversant trois propriétés privées. La variante 2 se raccorde à la rue Saint-Denis en traversant une propriété privée.

La variante 2 implique l'arrivée du nouvel axe dans la rue Saint-Denis. Cette solution ne permet pas une liaison satisfaisante avec le centre bourg. Dans ce secteur, les rues sont étroites et la connexion avec le cours Gambetta (axe Est/Ouest) et la rue de Verdun (axe Nord/Sud) se révèle très délicate. Un tel choix obligerait les automobilistes, les cyclistes, les piétons à des cheminements particulièrement compliqués et à une cohabitation dangereuse. D'autre part des charges non négligeables pèseraient sur les finances locales en raison de l'arrivée de cette nouvelle route sur une voirie communale à aménager.

La variante 1 à l'avantage de relier deux routes départementales. Le cours de Verdun, restructuré il y a quelques années, est beaucoup plus adapté pour accueillir ce trafic. Dans son prolongement le raccordement avec l'axe Est/Ouest est direct, les principaux commerces et services sont à proximité. Le petit rond point existant, qui sera transformé, peut renvoyer la circulation vers la RD 1113 et vers les quartiers Est (par la rue Bergoing). La rue de Verdun peut ainsi conserver toute son importance. L'aménagement d'un giratoire, à son débouché N, pour permettre aux véhicules de s'engager en toute sécurité vers Langon, la Réole et l'arrêt SNCF, reste un objectif à atteindre pour la commune. Le maintien et l'aménagement de ce carrefour est d'une grande importance pour Saint-Macaire, une réflexion pourrait être lancée afin d'envisager une transformation de la RD 1113 en boulevard urbain.

→ Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la variante 1.

• PROJET D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS :

Après consultation de différentes entreprises, Dominique Scaravetti présente deux devis. Le premier concerne la nouvelle aire de jeux proprement dite, située sur l'emprise de la maison de retraite pour 20919 € TTC. Le second concerne l'école maternelle pour remplacement de jeux existant pour 6487 € TTC. Dans les deux cas la pose est comprise. Des demandes de subventions ont été adressées au conseil général (jeux de l'école) et à la CAF (aire de jeux créée).

Une convention sera établie entre la commune et la maison de retraite, les modalités d'accès à l'aire de jeux restent à préciser.

→ Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour les solutions proposées.

• DECISIONS DIVERSES :

- Un nouveau contrat de location pour les photocopieurs a été négocié avec l'entreprise Konika. Pour un prix identique (2386 € par trimestre), un appareil plus performant est installé en mairie, ce qui permet de transférer à l'école primaire celui du secrétariat et à l'école maternelle celui du primaire. L'objectif est aussi d'adapter les forfaits à la consommation réelle et permettre aux enseignants d'imprimer directement leurs documents à partir des copieurs. → Adopté à l'unanimité

- Jury d'assises : Cinq noms ont été tirés au sort sur les listes électorales: Anglade épouse De Souza, Beilliard Sébastien, Boudet épouse Naud Nathalie, Lescure Terry, Vignaud Virginia.

- Un avenant au contrat d'honoraires de M. Goutal, Architecte en chef des Monuments Historiques, concernant les travaux de l'église pour un montant de 4 979,58 € HT, est adopté à l'unanimité.

- Le devis de 3396,25 € HT pour l'achat de cinq tables en bois à installer en bas des remparts est adopté à l'unanimité.

• DIA : Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes: Callen (rue Amiral Courbet), Schmitt (allée de Tivoli, Gallés (route de l'ancien pont), Millet (cours de la république), Douillet (cours Victor Hugo), Expert- Monteil (rue du collège).

• INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire expose le courrier reçu de M. et Mme Rouzeau, riverains du cours de la République. Cette lettre a été distribuée aux élus et analysée en commission urbanisme et travaux. Architectes de profession, ils critiquent les aménagements envisagés par le conseil municipal sur cet axe, et soulignent l'importance de cette entrée de ville qui mériterait un traitement plus soigné. Alain Falissard, en charge du dossier, ne conteste pas le caractère essentiellement routier des travaux prévus, il rappelle la finalité du projet, voulu par la précédente équipe, validé par les services compétents et confirmé par le conseil municipal actuel: ralentir la vitesse des véhicules et offrir des places de stationnement sur la chaussée pour dégager les trottoirs, et ce, à un coût modique. Il souhaiterait lui aussi que la commune puisse envisager dans ce secteur une restructuration plus globale mais d'une part un tel projet ne pourrait aboutir avant plusieurs années et d'autre part le coût serait infiniment plus élevé. Il rappelle aussi que la commune vient juste de terminer, dans le cadre de la convention d'aménagement de bourg, la réfection des trois rues principales de la vieille ville pour un montant approchant le million d'euro. Dominique Scaravetti espère que le dégagement des trottoirs permettra aux piétons de se déplacer en sécurité.

- Delphine Paillé précise qu'il faut programmer la distribution des sacs poubelles. Elle va préparer le planning des permanences et sa distribution aux macariens accompagné d'un document informatif du SICTOM, syndicat intercommunal en charge du ramassage et du traitement des ordures ménagères. Comme l'an dernier des composteurs seront aussi proposés aux personnes intéressées.

- Jean loup Dutreuilh informe que la fête du sport et de la culture organisée par la CDC se tiendra à Saint-Martin de Sescas le 12 sept.

- Danielle Pemptroit souligne que de nombreuses plantes récemment mises en terre à différents endroits de la commune ont été volées dans la nuit du 12 au 13 mai. Elle déplore ces comportements alors que des efforts de fleurissement ont été faits.

• QUESTIONS DU PUBLIC :

M. Guyot s'interroge sur la date de l'aménagement prévu au débouché de la rue de Verdun pour sécuriser l'accès à l'école. Alain Falissard précise qu'un rendez vous a été pris avec le cabinet Rostein pour qu'il supervise la réalisation de ce projet.

Il demande d'autre part si la commune va intervenir pour faire obstruer, au bas de la rue Amiral Courbet à droite, l'ouverture dans le mur. Le Maire précise qu'il a envoyé un devis des travaux à effectuer à Maître Chantal Lalanne en charge de la succession David non réglée à ce jour. En attendant JP Ramillon-Moulin s'est engagé à épauler les services techniques pour en interdire l'accès.

♦ Conseil municipal du 3 juin 2009

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 3 juin 2009 à 19h en présence de 16 élus. Absents excusés Mme Latestère et M. Billoir (procuration de vote à JL Dutreuilh).

• LIGNE DE TRESORERIE :

Le Maire explique la nécessité pour faire face à différentes dépenses d'investissements, notamment les travaux rue d'Aulède, d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 €. La proposition de Dexia (taux fixe à 3%) est retenue à l'unanimité. Cette somme permettra d'attendre sereinement le versement de diverses subventions et du FCTVA 2008 durant l'été.

• JURY D'ASSISES :

Quinze noms sont tirés au sort sur une liste de 25 fournie par les communes de Saint-Macaire, le Pian Sur Garonne, Saint-Maixant, Saint-Pierre d'Aurillac et Verdélais: Andissac Stéphane, Anglade

épouse De Souza Isabelle, Belloc Denis, Biji Mohamed, Blanquet Isabelle, Boudet épouse Naud Nathalie, Bouey Jean-François, Briet épouse Dubosc Marie -Jeanne, Coussot épouse Bibes Danielle, Girotti Alain, Lesaffre Dorothée, Saint Marc Ludovic, Vignaud Virginia, Wattelbled Pascal.

• DIA :

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Ribouteau (cours du 30 juillet), Baudet-Laporte (rue Fontaine du Thuron), Yonnet (cours Gambetta), Mirambet (rue de l'Eglise).

• INFORMATION :

Dominique Scaravetti annonce qu'un contact est pris avec une agence de communication qui se propose d'établir gratuitement un plan de la commune avec le nom des rues ; l'opération se finançant par la publicité.

Informations diverses

♦ Facturation cantine et garderie

Désormais, il n'y a plus de tickets. La garderie est comptabilisée à la demi-heure. Une facture globale sera envoyée en fin de mois par la trésorerie.

♦ Fermeture secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie est désormais fermé le jeudi après midi.

♦ Site internet de la commune : www.saintmacaire.fr

Le site ouvert en juin 2008 recueille toujours autant de visiteurs (plus de 100 visiteurs uniques par jour, et jusqu'à 4300 par mois en juin et aout).

L'agenda régulièrement mis à jour permet de connaître les dates des événements macariens. De nouvelles photos enrichissent progressivement les archives.

La gestion des déchets - RAPPEL

♦ Les encombrants

Le ramassage des "encombrants" le 1^{er} jeudi du mois par les services de la commune ne concerne plus que les déchets verts et la ferraille. Pour le reste, chacun est invité à déposer ses encombrants à la déchetterie de Langon (ZI des Dumes). Régulièrement, le SICTOM propose l'opération "Proxi déchets" : 3 conteneurs sont mis à disposition sur la commune pour y déposer encombrants, électroménager et ferraille.

♦ Distribution exceptionnelle de sacs poubelle

Elle aura lieu à la mairie le samedi 3 octobre, de 10h à 12h. Des composteurs vous seront aussi proposés : 10€.

Incivilités

♦ Crottes de chien :

Vous avez un chien ; acceptez de faire ce qu'il faut pour ne pas imposer aux autres des pas très désagréables...



♦ Stationnement :

Voici des exemples de comportements inacceptables : se garer sur un espace piéton ou bloquer l'accès à une rue ; ce qui est passible d'amende. Il y a des places libres en périphérie de la vieille ville, allée des Tilleuls par exemple.

